

Les sociétés face aux risques

PRÉFECTURE DE

COMMUNES DE

ACCIDENT chimique ou nucléaire

En cas d'accident, vous devez :

- Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.
- Écouter la radio
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation.
- Vous éloigner des portes et des fenêtres.
- Ne pas fumer. Ni flamme ni étincelle.
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident.
- Vous laver en cas d'irritation et, si possible, vous changer.
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
- Pour éviter de respirer des produits toxiques.
- Pour connaître les consignes à suivre.
- Pour empêcher le produits d'entrer dans votre abri.
- Pour vous protéger d'une explosion extérieure.
- Risque d'explosion.
- Vous iriez au devant du danger.
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique.

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Isoloz portes et fenêtres



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants
Ils seront mis en sécurité



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas
Libérez les lignes pour les secours

**Pour mieux connaître ce risque et sa prévention,
consultez dès maintenant le dossier complet en mairie**

La prévention des risques

Affiche réglementaire apposée en mairie et dans certains lieux publics dans le cadre Du PPR (Plan de Prévention des Risques)

Le passage du cyclone Mitch



Cliché pris sur l'île de Baia (Honduras), novembre 1998

La catastrophe de Seveso en Italie, provoquée par une fuite de dioxine, le 10 juillet 1976, a incité les États européens à réfléchir sur une politique commune de prévention concernant les sites potentiellement dangereux. En 1982, une directive européenne «relative aux risques d'accidents industriels majeurs», dite «Seveso», était adoptée. Elle imposait aux installations classées, où la quantité de substances dangereuses stockées ou utilisées dépassait un certain seuil, une réglementation beaucoup plus stricte qu'aux autres établissements industriels. À savoir : l'obligation de réaliser une étude de dangers dans laquelle l'industriel identifie les accidents pouvant survenir dans son établissement et ses conséquences, l'obligation de prendre des mesures de prévention et de protection, de réaliser un plan de secours et d'informer les populations. Malgré ce dispositif, une nouvelle catastrophe s'est produite à Bâle en 1986.

Une nouvelle directive, «Seveso II», voit le jour en 1996. Reprise dans le droit français en mai 2000, elle élargit le champ des activités concernées et durcit les obligations des industriels. Deux catégories d'établissements classés Seveso sont distinguées : les usines «seuils hauts», les plus dangereuses (567 en France), et les «seuils bas» (672). Cette directive impose aussi de nouvelles pratiques de gestion des risques : meilleure maîtrise de l'urbanisation autour des installations, nouvelles méthodes d'organisation avec l'obligation d'établir un système de gestion de la sécurité pour les établissements les plus dangereux.

R. Puff dans *Les risques technologiques*,
supplément de TDC, n° 845,
1^{er} décembre 2002.

Les directives SEVESO : Pour une réglementation de plus en plus sévère

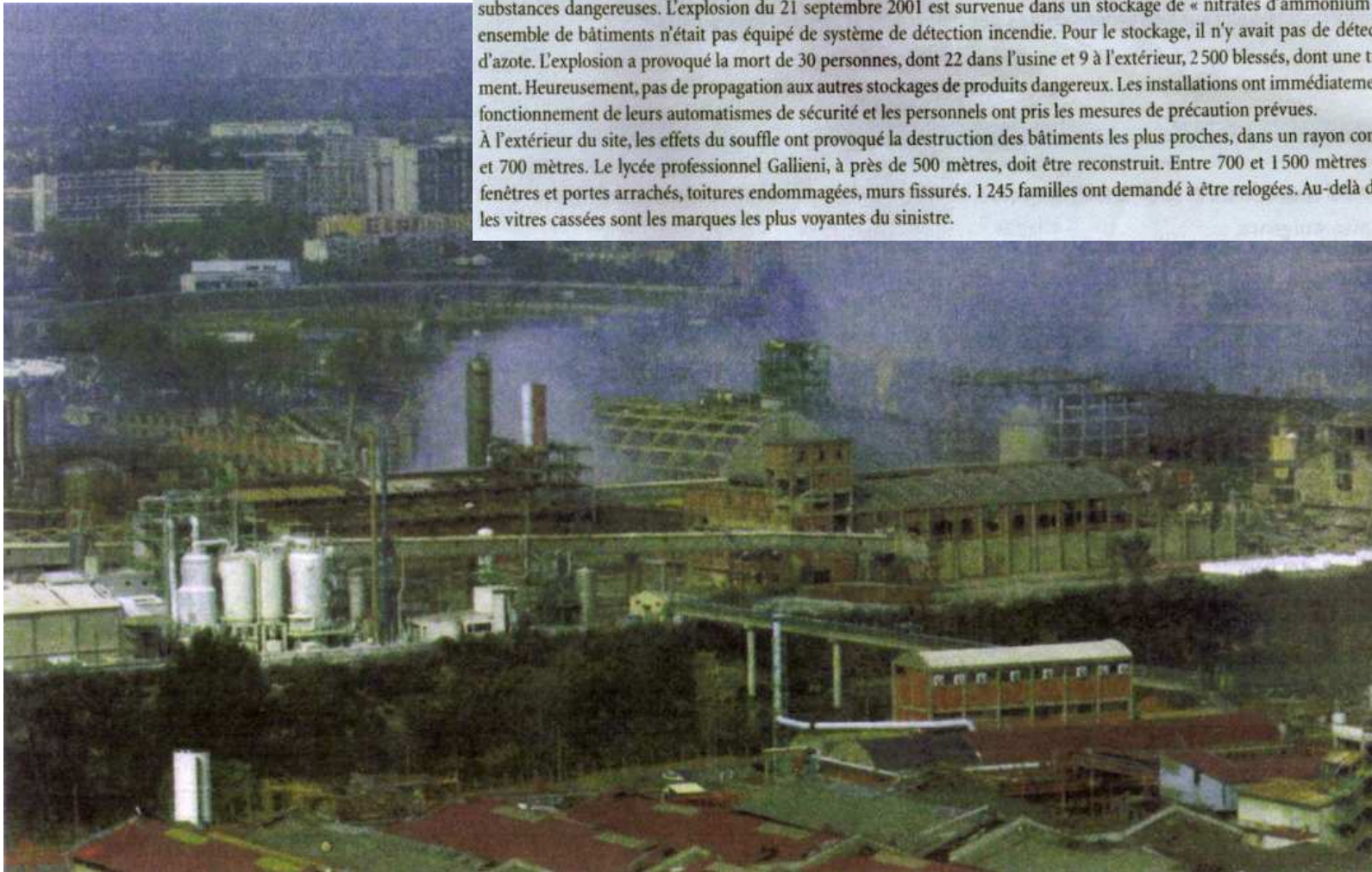
Source : Magazine TDC n°845, 1er décembre 2002

L'explosion de l'usine AZF de Toulouse

Analyse de l'explosion

Au cœur du complexe chimique du sud de Toulouse, l'usine Grande-Paroisse (ex-AZF) comportait des stockages importants de substances dangereuses. L'explosion du 21 septembre 2001 est survenue dans un stockage de « nitrates d'ammonium déclassé ». Cet ensemble de bâtiments n'était pas équipé de système de détection incendie. Pour le stockage, il n'y avait pas de détecteurs d'oxydes d'azote. L'explosion a provoqué la mort de 30 personnes, dont 22 dans l'usine et 9 à l'extérieur, 2 500 blessés, dont une trentaine gravement. Heureusement, pas de propagation aux autres stockages de produits dangereux. Les installations ont immédiatement bénéficié du fonctionnement de leurs automatismes de sécurité et les personnels ont pris les mesures de précaution prévues.

À l'extérieur du site, les effets du souffle ont provoqué la destruction des bâtiments les plus proches, dans un rayon compris entre 400 et 700 mètres. Le lycée professionnel Gallieni, à près de 500 mètres, doit être reconstruit. Entre 700 et 1 500 mètres : montants des fenêtres et portes arrachés, toitures endommagées, murs fissurés. 1 245 familles ont demandé à être relogées. Au-delà de 1 500 mètres, les vitres cassées sont les marques les plus voyantes du sinistre.



Le site du complexe chimique après l'explosion

extrait de manuel d'histoire-géographie

Eruption explosive à Montserrat

La suspension de gaz et de particules chaudes est sortie du volcan à 430 km/h.



Cliché pris à Montserrat (Antilles), août 1997

La pollution par le gaz carbonique

